



# Safety Data Sheet

Cat. # DG050

CHAPS (3-(3-Cholamidopropyl)dimethylammonio)-1-propanesulfonate)

Size: 5g





# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                     |   |
|---------------------|---|
| Forme du produit    | : Substance   |
| Nom de la substance | : chlorure d'ammonium   |
| Nom chimique        | : CHAPS   |
| N° CAS              | : 75621-03-3  |
| Code du produit     | : 163C  |
| Type de produit     | : Matière pure  |
| Formule brute       | : C32H58N2O7S   |
| Synonymes           | : 1-propanaminium, N,N-dimethyl-3-sulfo-N-(3-(((3alpha,5beta,7alpha,12alpha)-3,7,12-trihydroxy-24-oxocholan-24-yl)amino)propyl)-,hydroxide,inner salt |
| Groupe de produits  | : Matière première  |
| n° BIG              | : 19945   |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences  
9800 Page Avenue  
63132-1429 Saint Louis - United States  
T 800-628-7730 - F 314-991-1504  
[technical@GBiosciences.com](mailto:technical@GBiosciences.com) - [www.GBiosciences.com](http://www.GBiosciences.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U   | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9                                   | +33 2 41 48 21 21 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U  | 5 avenue Oscar Lambret<br>59037 Lille Cedex                             | 0 800 59 59 59    |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON   | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite                    | 270 boulevard de Sainte Marguerite<br>13274 Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central                                  | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex        | +33 3 83 22 50 50 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal                            | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux<br>35043 Rennes Cedex 09                        | +33 2 99 59 22 22 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires                     | 1 Place de l'Hôpital<br>BP 426<br>67091 Strasbourg Cedex                | +33 3 88 37 37 37 |             |
| France | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng        | Place du Docteur Baylac<br>31059 Toulouse Cedex                         | +33 5 61 77 74 47 |             |

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H335  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

| Nom                 | Identificateur de produit | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]    |
|---------------------|---------------------------|-----|--|
| chlorure d'ammonium | (N° CAS) 75621-03-3       | 100 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H335 |

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche avec de l'eau. Centre d'appels antipoison (de <a href="http://www.big.be/antigif.htm">www.big.be/antigif.htm</a> ). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Symptômes suivants peuvent apparaître PLUS TARD: Possible spasme / œdème laryngé. Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Picotement / irritation de la peau. Irritation.   |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Irritation des tissus oculaires. Irritation des yeux.   |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Pulvérisateur d'eau. Alcohol-resistant foam. Mousse de polymère. poudre ABC. Carbon dioxide. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Quick-acting BC powder extinguisher. Quick-acting CO2 extinguisher.  |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |
|---|---|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.                    |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.   |
| Protection en cas d'incendie            | : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Des gants. Masque de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Nuages de poussières: étanche à la poussière costume.   |
| Procédures d'urgence     | : Ventiler la zone de déversement. Marquez la zone de danger. Éviter la formation de nuage de poussière. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Mesures antipoussières   | : Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.  |

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|---|

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau.

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit. Stop dust cloud by covering with sand/earth. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Réduire / éviter l'exposition et / ou le contact. Conserver le récipient bien fermé. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun

: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: agents oxydants. acides (forts). Bases fortes.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Des gants

#### Protection oculaire:

Ecran facial. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables. Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou. Dans le cas de la production de poussières: vêtements antipoussière

#### Protection des voies respiratoires:

Production de poussière: masque anti-poussière avec filtre type P2

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

: Solide

Apparence

: Solide.

Masse moléculaire

: 650.92 g/mol

Couleur

: Aucune donnée disponible

Odeur

: Aucune donnée disponible

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : 157 °C                   |
| Point de congélation                                   | : Non applicable           |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Not applicable           |
| Température d'auto-inflammation                        | : Non applicable           |
| Température de décomposition                           | : 157 °C                   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Not applicable           |
| Densité relative                                       | : Non applicable           |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Non applicable           |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë (orale)   | : Non classé   |
| Toxicité aiguë (cutanée)   | : Non classé   |
| Toxicité aiguë (inhalation)  | : Non classé   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Provoque une irritation cutanée.   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                               | : Non classé   |
| Cancérogénicité  | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Peut irriter les voies respiratoires.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé   |
| Danger par aspiration  | : Non classé   |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Causes skin irritation. May cause respiratory irritation. Causes serious eye irritation. |

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|   |   |
|---|---|
| Ecologie - général                          | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement. |
| Ecologie - air                              | : Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).   |
| Ecologie - eau                              | : Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.   |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé  |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé  |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### chlorure d'ammonium (75621-03-3)

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradabilité dans l'eau: aucune donnée disponible. |
|------------------------------|--|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### chlorure d'ammonium (75621-03-3)

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation. |
|------------------------------|--|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|  |   |
|--|---|
| Méthodes de traitement des déchets                                 | : Méthodes de traitement des déchets.   |
| Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages | : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Remove to an authorized incinerator equipped with an afterburner and a flue gas scrubber with energy recovery. Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible. |
| Indications complémentaires  | : Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.  |
| Code catalogue européen des déchets (CED)                          | : 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus<br>16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses  |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non réglementé |
| N° ONU (IMDG) | : Non réglementé |
| N° ONU (IATA) | : Non réglementé |
| N° ONU (ADN)  | : Non réglementé |
| N° ONU (RID)  | : Non réglementé |

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : Non réglementé |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non réglementé |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

|   |                  |
|---|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : Non réglementé |
|---|------------------|

##### IMDG

|  |                  |
|--|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : Non réglementé |
|--|------------------|

##### IATA

|  |                  |
|--|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : Non réglementé |
|--|------------------|

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

3((3-cholamidopropyl)diméthylammonio)1-propanesulfonate, dihydrate is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

3((3-cholamidopropyl)diméthylammonio)1-propanesulfonate, dihydrate is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                         |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                                       |
| STOT SE 3                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H335                                 | Peut irriter les voies respiratoires.   |



# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*